

- f) les programmes de gouvernement à gouvernement, y compris ceux exécutés indirectement par l'entremise d'institutions financières multilatérales, qui mettent davantage l'accent sur les partenariats environnementaux ayant une incidence sur le patrimoine mondial (par ex., la gestion forestière); et l'assistance technique visant à encourager le développement plus poussé d'une structure de gouvernement déjà relativement stable et sophistiquée pour la faire passer à l'étape suivante requise pour le développement durable dans une économie globale (par ex., les améliorations aux normes environnementales et à leur mise en application, les lois et réglementations sur la régie des sociétés, les normes et systèmes de protection du consommateur, les régimes d'imposition, les pratiques transparentes de passation des marchés publics et une gestion efficace de la politique commerciale);
- g) la coopération pour le développement du commerce international entre les secteurs privés du Canada et du pays partenaire, assortie d'une composante de financement initial semi-concessionnel;
- h) les accords de protection des investissements étrangers (APIE) et les conventions bilatérales sur les doubles impositions conclus avec des pays en développement où les Canadiens ont des investissements substantiels; et
- i) la négociation d'accords détaillés sur le commerce et l'investissement entre le Canada et les pays en développement les plus avancés, comme cela a été fait avec le Mexique dans le contexte de l'ALENA.²³

Lorsqu'on analyse comment et où ces divers mécanismes pourraient être utilisés le plus efficacement, il est essentiel de se rappeler que les besoins débordent largement nos ressources. Tout appariement générique de mécanismes particuliers et de pays donnés n'enlève pas aux décisionnaires l'obligation de faire des choix. Il va sans dire que nous devons nous efforcer de choisir soigneusement. À cet égard, nous devrions nous concentrer sur les pays et programmes où le Canada peut vraiment avoir une influence décisive et où les partenariats économiques renforceront le plus efficacement les objectifs de la politique étrangère canadienne. C'est pourquoi la

²³ Cette composante pourrait prendre la forme d'accessions à l'ALENA (par ex., celle du Chili) ou d'efforts régionaux comme le projet d'établissement d'une Zone de libre-échange des Amériques et l'initiative de l'APEC visant l'instauration du libre-échange dans la région Asie-Pacifique. Pour plus d'information sur ces activités, consulter Keith H. Christie, *Les quatre amigos et d'autres encore : vers une zone de libre-échange des Amériques*, Document du Groupe des politiques n° 95/10 (octobre 1995).